



**Séance inaugurale du séminaire « Droits asiatiques »**

## **ÉTAT DES LIEUX DE LA RECHERCHE SUR LES DROITS ASIATIQUES**



Jeudi 9 juin 2022

Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne

Salle des Séminaires - Centre Lourcine - Bât. 1 - 2ème étage - Bur. 13 - 1  
Rue Glacière - 75013 Paris & en visio-conférence sur Zoom

Inscription obligatoire (entrée libre dans la limite des places disponibles) :  
<https://iredies.pantheonsorbonne.fr/evenements/seminaire-droits-asiatiques>

*Sous la direction de Linxin He, Virginie Kuoch, et Eugénie Mérieau*

Le droit, « invention » par excellence de la Rome antique, serait la marque singulière de la culture occidentale. En Europe et aux Etats-Unis, les études oriental(ist)es ont longtemps posé le droit comme critère ultime de modernité, divisant le monde entre un Occident réglé par le droit et un Orient sans droit; ce dernier se serait ensuite modernisé par un processus d'occidentalisation, largement juriciste. Comme l'écrit Jean Escarra, « l'opposition traditionnellement établie entre l'Orient et l'Occident ne se rencontre nulle part plus nette que dans le domaine du droit. Les peuples dits de civilisation occidentale vivent tous, à des degrés variables, sur une conception gréco-romaine de la loi [qui fonctionne avec des tribunaux et un corps de « doctrine »]. Ces caractères s'effacent à mesure que l'on s'avance vers l'est. Aux extrémités de l'Asie, la Chine, dans le puissant faisceau de valeurs spirituelles et morales qu'elle a créé et qu'elle a longtemps projeté sur tant de nations voisines : Corée, Japon, Annam, Siam, Birmanie, n'a fait à la loi et au droit qu'une place inférieure ». (*Le droit chinois*, Sirey, 1936). Par conséquent, le droit en Asie ne serait ni essentiel ni « tout-à-fait du droit ». Cette opinion est-elle pertinente ? Quel est l'état de nos connaissances sur les droits asiatiques aujourd'hui ? A quels enjeux méthodologiques et épistémologiques devons-nous faire face dans notre démarche comparative ? Notre séminaire vise à répondre à ces questions et à revisiter nos catégories produites par la rencontre juridique entre « l'Orient et l'Occident ».

## Programme

### 14h – 14h30 Accueil des participants et présentation générale

Propos introductifs: Pierre Brunet (IRJS), Yann Kerbrat (IREDIÉS), Xavier Philippe (ISJPS)

Mots des organisateurs : Linxin He, Virginie Kuoch, Eugénie Mérieau

### 14h30 – 16h15 Panel 1 « Enjeux et défis de la recherche sur les droits asiatiques »

Sous la présidence d'Eugénie Mérieau, Maîtresse de conférences en droit public, ISJPS

**Frédéric Constant**, Professeur d'histoire du droit à l'Université Côte d'Azur.  
« *Panorama mondial des études sur le droit chinois* »

**Béatrice Jaluzot**, Maîtresse de conférences HDR en droit privé à SciencesPo Lyon, Directrice de l'Institut d'Asie Orientale.  
« *Les études de droit japonais en Occident : un état des lieux de l'enseignement et de la recherche* »

**Jean-Louis Halpérin**, Professeur d'histoire du droit à l'Ecole Normale Supérieure de Paris.  
« *Tensions entre principe d'égalité et lois personnelles dans les droits asiatiques* ».

**Jérôme Bourgon**, Directeur de recherche émérite au CNRS, Section 33 Mondes modernes et contemporains.  
« *La continuité historique du droit chinois* »

**Jean-Pierre Cabestan**, Professeur de Sciences Politiques à l'Université Baptiste de Hong Kong, Directeur de recherche au CNRS, Section 36 Sociologie et sciences du droit.

« *Chine : État de lois sans État de droit* »

Discussions (15h45 – 16h15)

### 16h15 – 17h30 Panel 2 : « Nouveaux agendas de recherche en droits asiatiques »

Sous la présidence de Linxin He, Maître de conférences en droit international et européen, IREDIÉS

**Virginie Kuoch**, Doctorante en droit constitutionnel comparé à l'Ecole de droit de la Sorbonne (IRJS)  
« *La nature hybride du droit constitutionnel hong kongais* »

**Jean-Baptiste Scherrer**, Doctorant en droit privé à l'Ecole de droit de la Sorbonne (IRJS)  
« *La grenouille dans le puits ne connaît pas l'océan. Une fable japonaise sur les concepts juridiques* ».

**Valentin Martin**, Doctorant en droit international à l'Ecole de droit de la Sorbonne (IREDIÉS)  
« *La politique juridique extérieure de la Chine à l'égard du règlement des différends internationaux* ».

Discussions (17h – 17h30)

**17h30 : Cocktail à l'ISJPS et lancement de l'ouvrage d'Eugénie Mérieau, *Constitutional Bricolage : Thailand's Sacred Monarchy vs. The Rule of Law*, Oxford : Hart, 2021.**